

Création de réserves de cotisations d'employeur (RCE)

Les employeurs agricoles peuvent ouvrir auprès d'Agrisano Pencas un compte RCE pour leurs employés soumis à la LPP. En vertu du règlement de prévoyance LPP d'Agrisano Pencas, le montant déposé sur ce compte sert uniquement à payer la part patronale de la cotisation LPP.

But

Un compte RCE est un important outil de planification fiscale pour l'employeur. La part patronale des cotisations LPP payée par anticipation peut en effet être fiscalement imputée en totalité aux charges de l'entreprise. Un versement sur un compte RCE devrait toutefois toujours être effectué suite à une discussion avec la fiduciaire.

Montant maximal

Le montant maximal déposé sur un compte RCE ne doit en général pas excéder le quintuple de la part patronale annuelle de la cotisation LPP. C'est l'autorité fiscale cantonale qui est compétente pour la fixation de ce montant maximal.

Intérêts

La rémunération du compte RCE correspond en général au rendement réalisé par Agrisano Pencas durant l'exercice en cours, soit entre 0 % au minimum et au maximum l'intérêt LPP de l'année en cours majoré de 0,5 %.

Conseil et conclusion du contrat

Les employeurs intéressés par l'ouverture d'un compte RCE peuvent prendre contact avec le service de conseil en assurances d'Agrisano, à Brugg (tél. 056 461 78 78). Après cette consultation téléphonique, l'employeur reçoit une lettre d'Agrisano, lui indiquant le montant maximal admissible du compte RCE, et un bulletin de versement pour le versement du montant souhaité. Même s'il s'agit de procéder à des versements supplémentaires ou à des paiements pour l'année suivante sur un compte RCE existant, l'employeur doit prendre contact au préalable avec le service de conseil à Brugg, afin de connaître le montant maximal admissible compte tenu du solde du compte. Par ailleurs, tout versement effectué sur le compte RCE fait l'objet d'une confirmation écrite d'Agrisano Pencas.

Décompte

Au début de chaque année civile, un extrait de compte RCE séparé avec le décompte des intérêts pour l'exercice écoulé est envoyé à l'employeur.

Les clients qui ont un compte RCE auprès d'Agrisano Pencas reçoivent avec chaque facture de prime, un courrier les invitant à contacter l'assurance globale, s'ils veulent utiliser les RCE pour une partie ou la totalité des cotisations de l'employeur. Si l'employeur décide volontairement de prendre en charge plus de 50% des cotisations à la caisse de pension et qu'il souhaite dans le même contexte financer plus de 50% de la facture de prime avec son compte RCE, il est tenu de le confirmer par sa signature et une copie d'un éventuel règlement de travail ou d'un contrat de travail.

Liquidation

Le compte RCE est soldé au plus tard au moment de la dénonciation du contrat d'assurance entre Agrisano Pencas et l'employeur. Un solde éventuel n'est toutefois pas remboursé à l'employeur mais, selon la situation, transmis à la nouvelle institution de prévoyance de l'employeur ou réparti entre les destinataires, à savoir les employés assurés chez Agrisano Pencas via l'exploitation agricole.